|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/CC/72/2  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 12 juillet 2016 |

**Comité de coordination de l’OMPI**

**Soixante‑douzième session (26e session extraordinaire)**

**Genève, 12 septembre 2016**

Nomination d’un vice-directeur général, Secteur du droit d’auteur et des industries de la création

*Document établi par le Directeur général*

1. L’article 9.7) de la Convention instituant l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dispose que le Directeur général nomme les vice‑directeurs généraux après approbation du Comité de coordination de l’OMPI.
2. La vice‑directrice générale du Secteur de la culture et des industries de la création[[1]](#footnote-2) a quitté l’OMPI avec effet le 1er décembre 2015. Dans une lettre adressée aux États membres le 21 décembre 2015 (C. N 3660), le Directeur général a invité les gouvernements à proposer des candidats avant le 29 février 2016. Un avis général, sous la forme d’un “appel à candidatures”, a également été diffusé sur le site Web consacré aux carrières à l’OMPI afin d’inviter les candidats qualifiés intéressés à postuler directement.
3. Le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création est chargé des programmes de l’Organisation dans les domaines du droit d’auteur et des droits connexes et des communications. Le secteur appuie les travaux des États membres dans le cadre du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR); développe l’infrastructure du droit d’auteur, notamment en apportant un soutien aux organismes de gestion collective et aux offices nationaux du droit d’auteur; renforce la capacité des pays en développement d’utiliser le système du droit d’auteur afin de mieux tirer parti de la valeur économique de leurs œuvres culturelles et autres œuvres de création; appuie le Consortium pour des livres accessibles; et met en œuvre les programmes de l’OMPI dans le domaine des communications.
4. Le présent document décrit la procédure de sélection pour le poste vacant et indique le candidat que le Directeur général souhaite proposer au poste de vice-directeur général au sein du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création.

### Procédure de sélection

1. Au total, 301 candidatures ont été reçues, soit des États membres, soit directement en réponse à l’appel à candidatures publié sur le site Web de l’OMPI consacré aux carrières, et examinées par le Directeur général. Les candidatures les plus nombreuses provenaient de l’Europe occidentale (24,3%), suivie de l’Afrique (19,6%) et du Moyen‑Orient (19,6%) (voir la figure 1). Un petit peu plus d’un quart des candidats étaient des femmes (voir la figure 2).



Figure 1 : Répartition des candidats par origine géographique et par sexe



Figure 2 : Répartition des candidats par sexe

1. Sur la base des qualifications, de l’expérience et des compétences indiquées dans les candidatures reçues, six candidats ont été invités à participer à une évaluation d’une journée conduite par un prestataire externe[[2]](#footnote-3). Cette évaluation était axée sur les compétences mentionnées dans l’avis de vacance, notamment en matière de gestion de programmes et de ressources financières et humaines, de communication, d’intégrité et de reddition de comptes, et comprenait un mélange de tests, d’exercices et d’entretiens approfondis. Le Directeur général s’était entretenu au préalable avec un représentant de haut niveau du prestataire externe afin de s’assurer que l’évaluation était adaptée à l’OMPI et couvrait tous les éléments clés du poste.
2. Les six candidats ont également été interrogés par le Directeur général, notamment pour évaluer leurs compétences techniques. Les évaluations et les entretiens ont eu lieu entre le 14 et le 23 mars 2016.
3. La liste des candidats n’a pas été rendue publique, dans un souci de confidentialité.

### Proposition de nomination

1. Le Directeur général propose que Mme Sylvie Forbin, ressortissante de la France, soit nommée au poste de vice-directeur général chargé du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création.
2. Le curriculum vitae de Mme Forbin figure à l’annexe du présent document.
3. La nomination au poste de vice‑directeur généralchargé du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création a lieu sous réserve d’éventuelles modifications susceptibles d’être apportées au portefeuille, à la discrétion du Directeur général, compte tenu de l’évolution des besoins opérationnels de l’Organisation et de consultations adéquates avec la titulaire.

### Mandat

1. Le Directeur général propose de nommer cette candidate pour une période coïncidant avec son propre mandat. Le Directeur général a été nommé par l’Assemblée générale de l’OMPI en mai 2014 pour exercer un deuxième mandat de six ans allant du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2020. Le mandat des vice‑directeurs généraux et sous‑directeurs généraux actuels expire le 30 septembre 2020. Il est proposé que le mandat de la vice-directrice générale entrante débute le 18 septembre 2016 et expire le 30 septembre 2020. Toutefois, si le mandat du Directeur général devait prendre fin plus de six mois avant la date prévue, à savoir le 30 septembre 2020, le mandat de la vice-directrice générale prendrait fin six mois après la fin de l’engagement du Directeur général.
2. *Le Comité de coordination de l’OMPI est invité à approuver la nomination de Mme Sylvie Forbin au poste de vice‑directeur général pour la période indiquée au paragraphe 12.*

[L’annexe suit]

CURRICULUM VITAE DE MME SYLVIE FORBIN

Date de naissance : 16 mai 1956

Ressortissante de : France

Formation

1982 – 1983 DEA en économie internationale, Fondation nationale des sciences politiques, Paris

1978 – 1980 DEA en relations internationales, Institut d’études politiques de Paris

1974 – 1977 Licence de lettres classiques, Université de Paris Sorbonne

Expérience professionnelle

2001 – 2016 Directrice des affaires institutionnelles et européennes, VIVENDI, Paris

1993 – 2001 Directrice générale d’Eureka Audiovisual, Bruxelles (Belgique)

1990 – 1992 Diplomate, conseillère culturelle adjointe à l’Ambassade de France à Rome (Italie)

1989 – 1990 Diplomate, conseillère à la Représentation permanente de la France auprès de l’Union européenne, Bruxelles (Belgique)

1986 – 1988 Diplomate, directrice des services de presse et de communication de l’Ambassade de France à Beijing (Chine)

1983 – 1986 Diplomate, Direction des relations avec l’Asie et le Pacifique, Ministère des affaires étrangères, Paris

[Fin de l’annexe et du document]

1. Qui est devenu le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ce prestataire externe est l’un des deux cabinets sélectionnés récemment au moyen d’un appel d’offres international pour fournir des services d’évaluation dans la perspective du renforcement du professionnalisme des procédures de recrutement de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-3)